TERRITOIRE • ÉDUCATION • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE



Communiqué de presse

Le mardi 7 avril 2015

Contrats de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020

La Région fait à nouveau le pari des Pays

Le 7 avril 2015 à Rennes, Pierrick Massiot, Président de la Région, a saisi l'occasion du 50ème anniversaire du Pays du Mené pour réunir les présidents des 21 pays et de l'association des îles du Ponant. C'est le fruit d'un partenariat fort entre la Région et tous les territoires de Bretagne : les 9 et 10 avril prochains, les 11 premiers contrats de partenariat[1] Europe-Région-Pays 2014-2020 et le contrat de partenariat avec les îles seront proposés au vote de l'assemblée régionale. Ils permettront de soutenir les projets et stratégies de développement des territoires et, par la même, de la Bretagne toute entière. La Région montre une nouvelle fois qu'elle croit aux Pays et les place au cœur de sa démarche, à l'heure où certains voudraient les voir disparaître.

Pour Pierrick Massiot, "*le développement de la Bretagne s'appuie sur tous les territoires et la dynamique de la région, toute entière, impacte et entraîne les territoires. Il est donc indispensable d'articuler développement régional et développement local*". Comme elle le fait depuis de nombreuses années déjà, la Région Bretagne choisit de s'appuyer, à nouveau, sur les Pays et l'association des îles du Ponant, pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement des territoires à travers des contrats de partenariat, courant sur la période 2014-2020.

Aboutissement de plusieurs mois de **concertation** avec les acteurs locaux, la stratégie régionale vise à favoriser l'égalité des territoires mais, au-delà d'une péréquation renforcée -le Pays du Centre-Ouest Bretagne recevra quatre fois plus de dotations par habitant que le Pays de Rennes-, la volonté est d'**encourager le développement local** par un soutien fort à l'ingénierie des projets et de susciter la création de nouveaux emplois dans les territoires. Car, comme le rappelle Thierry Burlot, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire breton, la Région est convaincue qu'"***un espace n'est jamais condamné pour peu qu'il soit porteur d'un projet***".

Mobiliser les énergies sur le terrain par une plus forte participation

C'est pour cette raison que la nouvelle génération de contrats fait appel à une **mobilisation et une participation plus large des acteurs locaux** -chefs d'entreprises, responsables associatifs, syndicats, consulaires...-, sur le terrain, autour de projets concrets de développement. Les précédents contrats engageaient la Région, le Pays et les collectivités qui le composent et, via les Conseils de développement, la société civile. L'implication de celle-ci est aujourd'hui renforcée par la création, dans chaque pays, d'un **Comité unique de programmation** : composé d'une moitié de membres issus de la société civile, il sera chargé de mettre en œuvre la stratégie du territoire par l'examen des projets, durables, pouvant bénéficier d'un soutien régional ou européen. C'est, en quelque sorte, **le plus important budget participatif de France**, doté de près de 400 millions d'euros !

1 Les 12 premiers contrats proposés au vote : Brest, Brocéliande, Centre-Bretagne, Centre-Ouest-Bretagne, Cornouaille, Fougères, Ploërmel-Coeur de Bretagne, Pontivy, Redon-Bretagne Sud, Saint-Malo, Vitré-Porte de Bretagne et le contrat de partenariat avec les îles du Ponant.

Contacts presse : Odile Bruley – Caroline Deghorain – Rose-Marie Louis
Tél. : **02 99 27 13 54** – Courriel : **presse@region-bretagne.fr** – Internet : **www.bretagne.bzh/espace-presse**

Les fonds européens territorialisés intégrés aux contrats de partenariat

Cherchant toujours les meilleures articulation et complémentarité possibles entre sa politique et les autres dispositifs financiers existants (contrat de plan État-Région, financements des Conseils départementaux...), la Région -nouvelle autorité de gestion d'une partie des fonds européens- a par ailleurs souhaité aller plus loin en intégrant, dans l'enveloppe globale des contrats, les fonds européens territorialisés.

Une **démarche innovante** sur le plan national par le **niveau d'intégration voulu entre politiques régionales et fonds européens**. Il s'agit donc désormais de contrats de partenariat Europe-Région-Pays qui permettent que toutes les enveloppes financières destinées au développement local d'un territoire bénéficient d'une même et unique gouvernance. Un partenariat observé par la Commission européenne avec une attention toute particulière car **novatrice et crédibilisant les fonds européens**.

Ainsi aux 266 M€ que consacrent la Région à la mise en œuvre des contrats de partenariat, s'ajoutent 121,9 M€ de fonds européens[(2)]. Au total, une enveloppe de près de **388 M€ dédiée, entre 2015 et 2020,** à la mise en œuvre de projets qui répondent à des priorités partagées entre la Région et les Pays pour le développement de la Bretagne et qui valorisent, localement, les ressources, humaines d'abord, mais aussi culturelles, économiques et environnementales de chaque territoire.

Des projets répondant à cinq priorités identifiées

Accompagnement de nouvelles filières créatrices d’emplois, renforcement des bourgs et centres-villes par l'habitat social ou les services, investissements en faveur d'écoles, d'équipements sociaux-culturels ou sportifs, de pôles de services, des mobilités (intermodalité, mobilités douces...)... Chaque projet soutenu devra répondre à l'une des 5 priorités identifiées pour l'avenir de la Bretagne :

- accompagner le développement économique et mieux accompagner les mutations,
- exploiter et valoriser davantage la vocation maritime de la Bretagne,
- développer l’accessibilité (mobilité des populations, des marchandises mais aussi de l'information et des services par les infrastructures et les usages numériques),
- préserver les ressources et accompagner la transition énergétique,
- offrir aux Bretonnes et aux Bretons des conditions de vie satisfaisantes.

Des projets durables

Les projets financés devront, par ailleurs, être porteurs de développement pour le territoire et ceux, de manière durable. Chacun d'entre eux verra donc sa “durabilité” questionnée au regard d'une grille d'analyse composée de 4 piliers :

- sa bonne **intégration au territoire** : un foncier maîtrisé et un projet facile d'accès.
- sa contribution au développement du **lien social** : un projet pour tous, favorisant le lien social, ainsi qu'une mise en valeur du patrimoine et un développement des langues régionales, de l'art et de la culture.
- sa prise en compte des enjeux de **transition écologique et énergétique** : une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement ainsi qu'une consommation d'énergie maîtrisée.
- la **valeur ajoutée créée** pour l'économie locale.

La révision à mi-parcours

Compte tenu du contexte mouvant de réforme territoriale dans lequel évoluent les collectivités, des ajustements seront nécessaires d'ici 2020. Aussi, les contrats feront-ils l'objet d'une révision à mi-parcours, en 2017, amenant à leur réalisation selon deux périodes 2014-2016 et 2017-2020.

---

2 Les fonds européens intégrés au contrat de partenariat : 77 M€ de FEDER, 36,8 M€ FEADER dans le cadre du programme LEADER et 8,1 M€ de FEAMP territorialisé.

Le Pays : un territoire de projets, soutenu par la Région pour la mise en oeuvre de sa politique d'aménagement

Il y a 50 ans, était créé le premier pays de Bretagne : le Pays du Mené. Depuis, la totalité du territoire breton s'est maillé de 21 pays qui contribuent à renforcer les solidarités et sur lesquels la Région s'appuie pour construire sa politique d'aménagement.

Les pays sont des territoires cohérents à l'échelle d'un bassin de vie, organisés autour d'une ou plusieurs agglomérations ou villes moyennes qui mettent en œuvre une stratégie de développement élaborée par les acteurs eux-mêmes. Alors qu'ils réunissent toutes les collectivités locales d'un secteur donné, ils constituent des espaces de dialogue, de gouvernance. Ils contribuent à renforcer les solidarités entre les territoires qui les composent et les acteurs qui y évoluent.

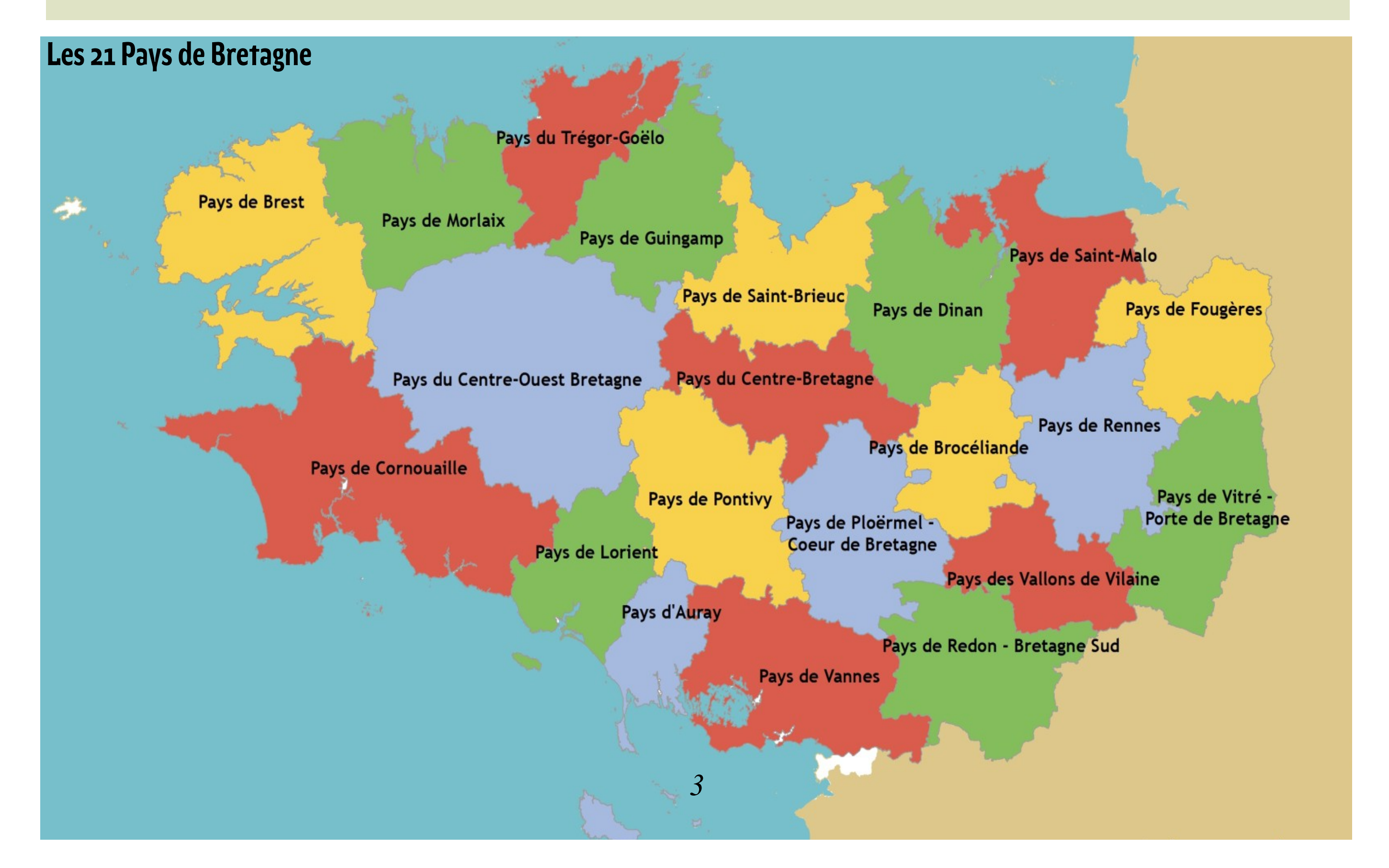
La Région collabore depuis de nombreuses années avec ces territoires pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement. De par l'espace qu'il couvre, les collaborations entre collectivités qu'il génère, la cohésion qu'il crée, les discussions et choix qu'il provoque, le Pays a été identifié par la Région comme l'espace et le collectif d'acteurs le plus efficient pour construire et définir les projets à mettre en œuvre pour le développement du territoire et de la Bretagne toute entière. Avec cette nouvelle génération de Contrats de partenariat Europe-Région-Pays, elle réaffirme cette conviction plus que jamais d'actualité.

Paul Houée

Ancien sociologue et chercheur, Maire honoraire de Saint-Gilles-en-Mené, Paul Houée est une figure emblématique du Pays du Mené, pour lequel il milite depuis 50 ans.

Au début des années 60, refusant que le pays de Mené ne se meure, il veut y impulser une nouvelle dynamique en réalisant des études sur les besoins de la population et en organisant des réunions publiques qui rencontrent un franc succès. En 1965, il initie la création du Comité d'expansion du Mené et, la même année, 150 jeunes (*Mené jeunesse*) se réunissent et veulent soutenir Paul Houée dans sa démarche. C'est ce qu'on appellera le Printemps du Mené, qui deviendra un modèle pionnier du développement local reconnu au niveau national. Le Pays du Mené est toujours considéré comme le premier Pays créé en France.

Initialement invité, Paul Houée a décliné, pour raisons de santé, cette invitation. Il a convié Pierrick Massiot et Thierry Burlot à lui rendre visite.



Les contrats de partenariats 2014-2020 : mode d'emploi

La signature de chaque contrat, après son vote en assemblée régionale puis son approbation officielle au sein des pays, de chaque EPCI concerné et du Conseil de développement, lance la mise en œuvre et la programmation des projets pour la mobilisation des crédits régionaux. Des projets qui devront être en adéquation avec la stratégie et les priorités définies dans le contrat.

Plusieurs enveloppes financières

Le montant de l'enveloppe de crédits régionaux qui seront dédiés au contrat pour la période 2014-2016 est signifiée dans ce contrat à travers :

- la “Convention pour le **soutien régional aux priorités de développement**” (crédits régionaux) : les pays n'ayant pas les mêmes capacités de développement, la Région a choisi d'appliquer une péréquation à la dotation régionale des contrats de partenariat. Cette péréquation s’appuie sur 3 indices que sont le développement humain (niveau de vie, éducation, santé), le dynamisme des territoires (évolution de la population, du nombre d'actifs), et la capacité d'intervention des collectivités (potentiel financier, densité, part de population couverte par les minima sociaux).

  Ainsi pour la période 2014-2016, la dotation régionale (qui s'élève à 103,3 M€ pour cette première période) accordée à chaque pays varie de 1,5 M€ (Brocéliande) à 12,8 M€ (Brest), pour une part par habitant oscillant de 14,58 € (Rennes) à 53,33 € (Centre-Ouest-Bretagne). (Cf. tableau des dotations 2014-2016 page 6).

Cette enveloppe sera complétée par des conventions spécifiques pour la mobilisation des différents fonds européens

- **FEDER** (Fonds européen de développement régional) : une enveloppe régionale de 77 M€, dont 48 M€ dédiés aux Pays, mobilisable pour des projets liés aux usages numériques, à la réhabilitation énergétique de l'habitat social, aux énergies renouvelables et aux mobilités. Le montant de l'enveloppe par Pays sera définie dans les semaines à venir.
- le programme **LEADER** (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) : fin 2014, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, la Région a invité les Pays éligibles (hors pôles urbains) à proposer une maquette, cohérente avec les grandes lignes stratégiques de leur contrat, qui précise les enjeux et types de projets qu'ils souhaiteraient voir bénéficier de ces crédits européens. Ces maquettes font aujourd'hui l'objet d'une analyse par les services de la Région et les dotations accordées à chacune seront connues d'ici septembre.
- Le **FEAMP** territorialisé (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). Un appel à projets sera lancé après que le programme opérationnel FEAMP ait été validé par la Commission européenne (été 2015).

Le comité unique de programmation pour une nouvelle gouvernance dans les pays

Pour une meilleure articulation et davantage de cohérence entre les dispositifs régionaux et européens, la Région propose que leur gouvernance soit assurée, sur chaque territoire, par une seule et même entité : le comité unique de programmation, co-présidé par la Région et le Pays. Son installation constituera la première étape après la signature du contrat.

Sa composition : Il est composé pour moitié d'élus (représentants du Pays et des EPCI qui le constituent) et pour moitié de représentants du privé issus du conseil de développement[3] auquel s'ajoute le conseiller régional référent du Pays, qui tous disposent d'une voix délibérative.

Peuvent par ailleurs être membre du comité, à titre consultatif, des conseillers régionaux, départementaux, ou président de Parc naturel régional dans le cas où le territoire est concerné.

Son rôle et ses missions : le comité est chargé de la mise en œuvre du contrat par l'examen des projets susceptibles d'être inscrits au contrat. Il rendra un avis concernant l'attribution des crédits régionaux (la décision relevant du Conseil régional) et sélectionnera les projets éligibles aux crédits européens.

L'analyse des projets se fera notamment au regard de leur durabilité (grille de questionnement) avec audition des maîtres d'ouvrage.

3 Les conseils de développement sont des assemblées consultatives, formées au sein de chaque pays. Ils sont associé à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des projets de territoire. Ils sont composés de membres de la société civile : associations, personnalités qualifiées, citoyens volontaires...

Les dotations garanties aux pays pour la période 2014-2016 (part de crédits régionaux)

Pays	Indice de péréquation	pop INSEE 2011	dot°/h	Dotation globale
Centre-Ouest Bretagne	0,100	97 274	53,33 €	5 187 611 €
Redon - Bretagne Sud[11]	0,185	60 331	48,26 €	2 911 810 €
Guingamp	0,248	79 417	44,57 €	3 539 365 €
Fougères	0,309	84 026	40,96 €	3 441 601 €
Centre-Bretagne	0,321	49 637	40,24 €	1 997 617 €
Morlaix	0,321	129 350	40,19 €	5 199 026 €
Trégor-Goëlo	0,336	120 021	39,35 €	4 722 484 €
Dinan	0,354	108 816	38,26 €	4 163 619 €
Pontivy	0,363	89 031	37,72 €	3 358 477 €
Lorient	0,374	215 670	37,09 €	8 000 168 €
Cornouaille	0,379	334 557	36,82 €	12 316 964 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	0,399	70 196	35,60 €	2 499 232 €
Saint-Malo	0,417	164 750	34,52 €	5 687 683 €
Brest	0,446	391 151	32,81 €	12 835 228 €
Saint-Brieuc	0,461	201 416	31,92 €	6 428 322 €
Auray	0,485	87 964	30,52 €	2 684 480 €
Vitré - Porte de Bretagne	0,550	102 261	26,64 €	2 724 695 €
Vannes	0,553	207 602	26,50 €	5 501 884 €
Vallons de Vilaine	0,604	65 848	23,48 €	1 545 961 €
Brocéliande	0,612	65 977	23,01 €	1 518 245 €
Rennes	0,754	485 328	14,58 €	7 075 413 €
Ensemble des Pays de Bretagne		**3 210 623**	**32,19 €**	**103 339 886 €**

Six grands principes régissent les contrats de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020

La territorialisation

Par sa politique territoriale, la Région œuvre depuis de nombreuses années en faveur du développement de la Bretagne et de ses territoires. Elle s'appuie pour cela sur les 21 espaces de projets que sont les « Pays », qui maillent l'intégralité du territoire régional et l'Association des îles du Ponant qui fédère notamment les îles bretonnes. Les Pays restent le lieu de rencontre de tous les EPCI bretons et donc de toutes les communes qui les composent, le lieu de partage avec la société civile, notamment à travers les conseils de développement.

La concertation

Les Pays sont aussi le lieu d'une possible et souhaitable rencontre des stratégies territoriales de la Région, mais aussi de l'État, de l'Union européenne et des départements. Ainsi, la politique territoriale régionale 2014-2020 poursuit l'ambition d'assurer le croisement entre les orientations régionales et les priorités définies par les territoires dans le prolongement des réflexions engagées en 2013 autour des « lectures régionales des dynamiques de développement ».

La contractualisation

La contractualisation régionale est mise au service de stratégies intégrées, multi sectorielles, construites dans un cadre partenarial et cohérentes avec les démarches de développement animant chaque territoire : les chartes de Parcs naturels régionaux, les Schémas de Cohérence Territoriale, les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, les démarches de Gestion Intégrée de la Zone Côtière...
Principal outil de partenariat entre la Région et les collectivités bretonne, il permet l'adaptation des politiques régionales aux spécificités des territoires, l'équité des territoires et actions ciblées sur des zones en difficulté. Le contrat favorise également une démarche partenariale entre collectivités, organisée autour d'une vision commune du territoire et selon un principe de subsidiarité. En définitive, à travers l'engagement contractuel, c'est toute « la lisibilité et la cohérence de l'action publique » qui est favorisée.

La péréquation

Les dynamiques de développement des territoires bretons peuvent être inégalitaires. Il y a parfois de fortes inégalités, au sein même de chaque Pays, au sein même des communes. La Région, dans des proportions, allant de 1 à 4, a pris en compte ces inégalités par des soutiens financiers différenciés. Elle a aussi ouvert aux Pays, la possibilité de faire de même, en proposant la mise en œuvre d'un axe "rééquilibrage territorial".

La participation

Ce contrat engage la Région, le Pays, les EPCI qui le composent, mais aussi la société civile, par la signature du président du conseil de développement. Il s'agit d'affirmer que le développement des territoires passe aussi par la mobilisation des chefs d'entreprises, des responsables associatifs, des syndicats et consulaires, des bénévoles et autres professionnels, plus largement, de tous ceux qui font vivre les territoires. Le comité unique de programmation qui suivra la mise en œuvre de ce contrat de partenariat aura donc une majorité de membres issus de la société civile.

La clarification

Ainsi, est proposé un contrat de partenariat unique Europe-Région-Pays, qui a vocation à accompagner, à l'échelle de chacun des 21 pays et des Îles du Ponant, la réalisation d'actions répondant à des priorités stratégiques régionales et locales. Ces actions devront aussi clairement s'inscrire dans la durabilité. C'est la condition de l'utilité, de l'acceptabilité de ces investissements par nos concitoyens, et de l'efficience de la dépense publique. Il revient aux collectivités bretonnes, aux acteurs publics et privés de mettre en œuvre des projets durables, respectueux de l'environnement et de la qualité de la vie.